



## Dommmages suite à un feu de voiture

-----  
Par Tristan

Bonjour,

J'ai garé ma voiture à côté d'une voiture qui semblait abandonnée, de retour à ma voiture 2 jours plus tard je constate que ma voiture a été bien endommagée par un feu qui a pris sur la voiture d'à (la voiture abandonnée). Les constats sur ma voiture sont les suivants :

- Pare-chocs avant fondu
- Pare-brises fissuré par la chaleur je pense
- Phare avant gauche opaque dû à la blancheur du plastique chauffé par le feu
- Carrosserie globalement endommagée
- Véhicule qui n'est plus homologué

Lorsque j'ai découvert mon véhicule dans cet état j'ai contacté le 17 qui avait constaté les dégâts. J'ai, par ailleurs, déclaré un sinistre à mon assurance mais je ne suis qu'au tiers donc pas couvert pour cela.

Aujourd'hui, je n'ai connaissance ni de la plaque d'immatriculation du véhicule qui a brûlé, ni de l'auteur des faits. Ma gestionnaire de dossier de mon assurance a demandé à la police s'il avait la plaque du véhicule brûlé mais aucune réponse.

Que me conseillez-vous ? Vers qui puis-je me tourner pour être dédommagé ?

-----  
Par Devy

Bonsoir,

Selon moi, si l'incendie de la voiture abandonnée est volontaire il est possible de porter plainte contre X auprès des services de police ou gendarmerie. S'ils retrouvent le ou les auteurs, vous pourrez obtenir un dédommagement en réparation du préjudice subi.

(Art. 1240 du Code civil)